

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue par visioconférence, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 12 mai 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

134-05-2020

Séance ordinaire du 12 mai 2020 à huis clos et par visioconférence

« Le conseil de la municipalité de siège en séance ordinaire ce 12 mai 2020 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Pierre Métras, conseiller au poste 2
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents: « Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

ADOPTÉE

135-05-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 12 MAI 2020 - 19 H**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 01.01 Séance ordinaire du 12 mai 2020 à huis clos et par visioconférence
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 03.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
 - 03.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 avril 2020
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 12 mai 2020
 - 04.03 Registre des salaires du 29 mars au 02 mai 2020
 - 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière – délégation de compétence
 - 04.05 Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles -Voyages et forfaits annulés - résolution pour le maintien du remboursement intégral pour services non rendus
 - 04.06 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles

- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 06. TRANSPORT
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 08.01 Offre de service – contrôleur canin
- 09. LOISIRS
- 10. CULTURE
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.01 Installation et enlèvement des bouées des Petit et Grand lacs du Cerf
 - 11.02 Facture de AJ Environnement – services de biologistes pour la présentation du projet de stabilisation des berges au lac Lefebvre
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs
- 13. RÈGLEMENT
 - 13.01 Adoption du Règlement 360-2020 modifiant le règlement numéro 356-2020 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020 et visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

136-05-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

ADOPTÉE

137-05-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

138-05-2020

Registre des comptes à payer au 30 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 AVRIL 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000171	À	M2000177	2 716,75 \$
P2000178			234,96 \$
M2000179			633,97 \$
P2000180			296,75 \$
C2000181	À	C2000187	4 317,97 \$
L2000188	À	L2000194	15 269,71 \$
P2000195	À	P2000206	11 035,15 \$
TOTAL			34 505,26 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

139-05-2020

Registre des comptes à payer au 12 mai 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 12 MAI 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000207	À	M2000210	2 885,47 \$
L2000211	À	L2000220	5 295,74 \$
TOTAL			8 181,21 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

140-05-2020

Registre des salaires pour la période du 29 mars au 02 mai 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 29 mars au 02 mai 2020, se totalisant 37 324.41\$ Chèques numéro : D2000131 à D2000170.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

141-05-2020

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 AVRIL 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2000078	À	ENB2000084	1 091,27 \$
TOTAL			1 091,27 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

142-05-2020

**Voyages et forfaits annulés- résolution pour le maintien du
remboursement intégral pour services non rendus**

ATTENDU que la situation actuelle due à la Covid-19 pousse le gouvernement à annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada ;

ATTENDU que des centaines de milliers de voyageurs québécois avaient acheté des forfaits voyages, des vols, des croisières, ainsi que des services touristiques ;

ATTENDU que depuis le 9 mars 2020, date de tombé de l'avertissement officiel de l'Agence de la santé publique du Canada, les transporteurs, entreprises aériennes et de services de voyage annulent les vols et les services les uns après les autres ;

ATTENDU que la loi au Québec est claire, un voyage, un bien ou un service qui ne peut être livré se doit d'être remboursé ;

ATTENDU que les voyageurs sont actuellement pris en otage par les compagnies aériennes et agences de voyages qui refusent de façon systématique les remboursements monétaires et obligent les consommateurs à accepter des crédits voyages contraignants ;

ATTENDU que dans le monde du voyage, les prix, les conditions ainsi que les mesures sanitaires seront grandement bouleversés pour les années à venir, et que plusieurs consommateurs n'auront plus la même capacité financière pour déboursier la différence pour utiliser le crédit voyage, et également n'auront peut-être simplement plus le goût ou la capacité de voyager ;

ATTENDU que les compagnies aériennes et les agences bloquent et contestent également toute demande de rétro facturation qui est pourtant un recours légal dont peut se prévaloir le consommateur québécois pour être remboursé pour le service non rendu ;

ATTENDU que les compagnies aériennes et agences de voyages sont des entreprises privées qui ont les mêmes responsabilités légales que toutes autres entreprises œuvrant sur le territoire québécois;

ATTENDU qu'advenant une faillite de l'une ou l'autre de ces entreprises privées, l'argent des consommateurs et clients serait perdu ;

ATTENDU que les entreprises aériennes et agences abusent actuellement du fait que le ministère de la Justice du Québec ne se positionne pas de façon officielle, bien que le comité se penche sur la question depuis la mi-mars, ce qui place les consommateurs dans une position de vulnérabilité face aux géants du transport aérien ;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf demande que le gouvernement se positionne de façon urgente et claire en exigeant des compagnies aériennes et voyagistes qu'elles respectent la loi et remboursent les consommateurs qui souhaitent être remboursés.

QUE le fonds d'indemnisation des clients d'agences de voyages (FICAV) qui a été constitué a même l'argent des voyageurs, ne soit pas utilisé pour absorber ou réduire les pertes des compagnies aériennes, qu'il demeure un fonds d'indemnisation et ne serve pas de plan de redressement financier pour l'industrie aérienne et que cette résolution soit transmise à la FQM, aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle et à la Députée provinciale, Mme Chantal Jeannotte et à la Députée fédérale Mme Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

143-05-2020

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles – Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf inc.

CONSIDÉRANT que Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf inc. présentent une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles ;

CONSIDÉRANT que Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf ont remis à la municipalité leur plan d'affaires confidentiel;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder une aide financière à toute personne déposant un projet visant à exploiter ou implanter une entreprise du secteur privé dans un immeuble autre qu'une résidence, situé sur le territoire de la municipalité et dont elle est la propriétaire ou l'occupante ;

CONSIDÉRANT que la valeur totale de l'aide financière pouvant être ainsi accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 5 000\$ par exercice financier de la Municipalité de Lac-du-Cerf ;

CONSIDÉRANT que pour être consenti, le projet doit favoriser le développement ainsi que la création d'emploi et s'inscrire dans la notion du développement durable ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié le plan d'affaires de l'entreprise et acceptent d'accorder une aide financière à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 2 500,00\$ aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf inc. comme suit :

La Municipalité de Lac-du-Cerf versera aux demandeurs un montant de 1 250,00\$ dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant l'acceptation du projet, soit 50% du montant alloué.

Pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les demandeurs devront produire et déposer, au plus tard dans un délai d'une (1) année à partir de l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie.

La Municipalité de Lac-du-Cerf versera le solde de 1 250,00\$ au plus tard dans un délai de trente (30) jours du dépôt du rapport final dans la mesure où l'aide a été utilisée pour le projet présenté et que l'objectif visé a été atteint.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

URBANISME

144-05-2020 Offre de service – contrôleur canin

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une date ultérieure, car le conseil municipal veut échanger avec les personnes ayant déposé le projet et madame Annabelle Pilotte relativement au sujet des contrôleurs canins lorsqu'il sera permis de se rencontrer.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

145-05-2020 Installation et enlèvement des bouées des Petit et Grand lacs du Cerf

CONSIDÉRANT que monsieur Gilbert Maisonneuve offre ses services pour l'installation et l'enlèvement des bouées sur les Petit et Grand lacs du Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'installation et l'enlèvement des bouées à monsieur Gilbert Maisonneuve pour un montant total de 600,00 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

146-05-2020 Facture de AJ Environnement – services de biologistes pour la présentation du projet de stabilisation des berges au lac Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents à payer la facture facture à AJ Environnement, au montant de 287,44 \$ taxes incluses pour les services de biologistes pour la présentation du projet de stabilisation des berges au lac Lefebvre dans le cadre du programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental de la Fondation de la MRC pour l'environnement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 mai 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION

147-05-2020

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Danielle Caron qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le Petit Égaré » et abrogeant les règlements antérieurs.

Le projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

148-05-2020

Adoption du règlement numéro 360-2020 modifiant le règlement numéro 356-2020 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020 et visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 356-2020 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020 et visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières.

Le projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour des raisons de confidentialité, les numéros de téléphone et les adresses courriel ont été caviardés.

La mairesse fait lecture des questions déposées ainsi que des réponses s'y rattachant.

De : Desgranges Hélène [REDACTED]
Envoyé : 21 avril 2020 13:46

À : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf <dg@lacducerf.ca>
Objet : suivis et idées

Bonjour Jacinthe,

j'ai fait parvenir mon texte pour le sentier zen à Danielle la semaine passée en lui demandant quand, à qui et comment envoyer ma facture, quel montant était établi pour le projet. Au départ, je voulais offrir mon texte gratuitement mais j'ai changé d'idée vu le temps pris pour le rédiger et le préparer, entre autres et parce que je n'étais pas à l'aise de fournir une facture et donc de déclarer des revenus sans les avoir gagnés vraiment. Donc, si tu as les réponses, merci de me les transmettre.

Merci d'avoir ajouté l'onglet ordre du jour sur le site de la municipalité, voici deux idées que j'ai vu dans d'autres milieux et qui seraient intéressantes, peut-être même après le Covid-19.

1ère idée: d'autres municipalités rédigent rapidement, suite à leurs conseils en huis clos, un compte rendu sommaire des points les plus importants uniquement, ceci pourrait être une option et d'y inclure aussi les questions du public et réponses à celles-ci?

2e idée: plusieurs instances font leur rencontres à huis clos mais en vidéoconférence avec Zoom par exemple, c'est assez facile, la fédération des municipalités a d'ailleurs une formation sur la gestion en mode télétravail, ceci pourrait être utile. Peut-être que ceci permettrait aux citoyens de poser leurs questions à partir de leur maison. Ou du moins, si vous ne voulez pas y aller avec formule questions des résidents, rendre publique la réunion virtuellement?

Même après le Covid. Considérant que peu de gens se déplacent aux conseils municipaux, ce pourrait être agréable surtout que maintenant, tout se passe au 2e étage de l'hôtel de ville et que notre population est âgée et certains à mobilité réduite.

D'ailleurs, je n'étais pas au conseil lors de cette décision de faire les réunions dans un 2e étage et je ne la comprends pas alors qu'on se dit Amis des aînés à Lac-du-Cerf, cette décision me paraît un illogisme quelles étaient les arguments pour décider cela?

mERCI

Hélène Desgranges
[REDACTED]

Réponse à la première question au sujet du sentier zen

J'ai envoyé un courriel à :

Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf dg@lacducerf.ca
mer. 2020-04-22 12:29

Bonjour Jacinthe

Je réponds aujourd'hui à la demande d'Hélène.

J'ai reçu le courriel mardi le 14 avril, je sais que nous avons un délai pour répondre à une demande. Les gens ne s'aperçoivent peut-être pas qu'avec la pandémie, nous avons plus de travail en plus des obligations quotidiennes qui sont toujours aussi importantes.

Dans un courriel envoyé en novembre 2019, j'ai dit aux écrivains que la date limite était le 15 mai 2020, et que ce serait entre 250\$ et 500\$. Avec le comité et le conseil, nous avons déterminé le montant de 500\$. Quand Hélène m'a envoyé son texte, elle m'a dit qu'il y avait peut-être des fautes, je crois qu'avec le montant déboursé, nous sommes en droit de demander que le texte soit vérifié avant de nous être envoyé.

Pour ce qui est de la facture; étant donné que c'est un projet municipal, la logique veut que la facture soit faite au nom de la municipalité. Elle peut envoyer sa facture par courriel à maire@lacducerf.ca, venir la porter dans la boîte aux lettres à l'Hôtel de Ville ou par la poste. Les chèques ne seront pas faits avant le 15 mai, date limite pour recevoir tous les textes.

Merci et bonne journée.

Danielle Ouimet

Mairesse

Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de L'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Tél.: 819-597-2424 p.23
Fax: 819-597-4036
maire@lacducerf.ca

Voici la réponse aux idées 1 et 2 :

Dans le communiqué de la FQM du 27 avril 2020 :

Dorénavant, ce paragraphe est remplacé par ce qui suit (arrêté 2020-028 du 25 avril 2020)

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

QUE le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

Dans un médiaposte envoyé à tous les citoyens le 16 avril 2020, il est dit :

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS

Jusqu'à nouvel ordre, pour respecter les consignes de distanciation sociale recommandées, prenez note que les séances publiques du conseil municipal sont désormais tenues à huis clos comme il en a été fait mention dans l'avis important du 19 mars dernier.

En ce qui concerne la période de questions du public, les citoyens qui souhaitent soumettre des questions peuvent le faire par le biais de courriels adressés à dg@lacducerf.ca ou par téléphone au numéro 819-597-2424 poste 21 avant 14 heures, le jour de la séance en suivant la procédure ci-après :

Mentionner votre nom complet;
Formuler clairement votre question.

Les ordres du jour sont sur le site Web de la municipalité : www.lacducerf.ca sous la rubrique Ordre du jour.

Le texte des questions sera lu tel quel par les autorités et une réponse écrite ou verbale vous sera communiquée.

Veillez noter qu'il s'agit de mesures exceptionnelles dont l'application est temporaire.

Question 2

Même après le Covid. Considérant que peu de gens se déplacent aux conseils municipaux, ce pourrait être agréable surtout que maintenant, tout se passe au 2e étage de l'hôtel de ville et que notre population est âgée et certains à mobilité réduite.

D'ailleurs, je n'étais pas au conseil lors de cette décision de faire les réunions dans un 2e étage et je ne la comprends pas alors qu'on se dit Amis des aînés à Lac-du-Cerf, cette décision me paraît un illogisme quelles étaient les arguments pour décider cela?

Réponse à la question 2

La première réunion du conseil s'est tenue en mars 2019. Nous avons adopté une résolution en février, voir ci-dessous : Effectivement vous étiez absente en janvier et février 2019.

Lors de la première rencontre, les gens qui étaient présents nous ont félicités de l'initiative parce que la salle est plus petite donc les gens sont plus proches du conseil et qu'ils entendent beaucoup mieux.

Résolution n° 070-02-2019

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE DE LAC-DU-CERF

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à compter du 13 février 2019 les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, située au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, de publier cette information sur le site Web et par média poste et de modifier le calendrier des séances comme suit :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES			
POUR L'ANNÉE 2019 - MODIFIÉ			
ENDROIT : HÔTEL DE VILLE DE LAC-DU-CERF			
19, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LAC-DU-CERF			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	12	Mars	19 h
Mardi	9	Avril	19 h
Mardi	14	Mai	19 h
Mardi	11	Juin	19 h
Mardi	16	Juillet	19 h
Mardi	27	Août	19 h
Mardi	17	Septembre	19 h
Mardi	8	Octobre	19 h
Mardi	12	Novembre	19 h
Mardi	10	Décembre	19 h

ADOPTÉE

Questions reçues le 4 mai 2020 pour les Promoteurs de bonne heure de Lac-du-Cerf

Bonjour,

lors d'une rencontre du conseil d'administration des Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf tenue le 04 mai 2020, il a été convenu de vous poser ces questions en rapport avec la décision du conseil de ne pas donner son appui à un partenariat nous permettant de déposer au fond Agri Esprit de Financement Agricole Canada:

1-Est-ce possible de recevoir le procès verbal de la réunion des conseillers où la décision fut prise de ne pas être partenaire dans le dépôt de notre demande à Agri-Esprit?

À la réunion du conseil du 10 mars :
Extrait du procès-verbal :

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf-Partenariat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Une rencontre se tiendra avec les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf, le mercredi 18 mars 2020, à 16 h 45, au 215 rue Principale, Lac-du-Cerf.

2-Quels élus ont accepté ou refusé le partenariat et pourquoi?

Étant donné qu'il fallait une réponse avant le 31 mars 2020 et que nous avons reçu la demande le 17 mars 2020, tous les membres du conseil étaient unanimes.

La mairesse demande aux élus municipaux de prendre une résolution pour entériner la décision du conseil. Vous vous rappelez que vous avez tous envoyé un courriel à Jacinthe en disant tous que vous ne pouviez pas que c'était trop court et que vous aviez pas les bons renseignements.

149-05-2020

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf-Partenariat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par les élus municipaux le 20 mars 2020 avisant les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf et envoyé par courriel à savoir :

Les membres du conseil ont pris connaissance de votre demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit. Ils jugent que pour le moment, ils ne détiennent pas assez de renseignements pour que la municipalité devienne partenaire. Présentement, il est impossible d'obtenir les informations sur le rôle et les responsabilités que cela engendrera pour la municipalité si elle devient partenaire. 。

Le personnel du Fonds AgriEsprit n'a pas été en mesure de nous informer à ce sujet, sauf que le chèque sera émis aux deux noms et que c'est la municipalité qui recevra le chèque. La personne de Fonds AgriEsprit a mentionné que nous serions en mesure de connaître nos obligations et nos responsabilités seulement à la réception du contrat à signer, car elle ne connaît pas le projet qui sera demandé et s'il sera accepté.

Vu le contexte actuel, les élus municipaux croient qu'il n'y a pas urgence d'agir et ils pensent que l'échéance du Fonds AgriEsprit sera reportée comme la majorité des services gouvernementaux. Cela vous permettra d'avoir les vrais chiffres quand la personne qui est en Floride complétera le document et de nous les transmettre.

ADOPTÉE

Courriel du 20 mars 2020

De : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf
<dg@lacducerf.ca>

Envoyé : 20 mars 2020 09:47

À : Desgranges Hélène [redacted]
Cc : Brazeau Raymond [redacted]; Caroline Huot [redacted];
Danielle Caron [redacted]; Maire
<mairie@lacducerf.ca>; Jacinthe Valiquette <dg@lac-du-cerf.ca>;
Jacques de Foy [redacted]; Pierre Métras
[redacted]; Robert
Dolembreux [redacted]

Objet : Refus de partenariat - Fonds AgriEsprit

Bonjour Hélène,

Les membres du conseil ont pris connaissance de votre demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit. Ils jugent que pour le moment, ils ne détiennent pas assez de renseignements pour que la municipalité devienne partenaire. Présentement, il est impossible d'obtenir les informations sur le rôle et les responsabilités que cela engendrera pour la municipalité si elle devient partenaire.

Le personnel du Fonds AgriEsprit n'a pas été en mesure de nous informer à ce sujet, sauf que le chèque sera émis aux deux noms et que c'est la municipalité qui recevra le chèque. La personne de Fonds AgriEsprit a mentionné que nous serions en mesure de connaître nos obligations et nos responsabilités seulement à la réception du contrat à signer, car elle ne connaît pas le projet qui sera demandé et s'il sera accepté.

Vu le contexte actuel, les élus municipaux croient qu'il n'y a pas urgence d'agir et ils pensent que l'échéance du Fonds AgriEsprit sera reportée comme la majorité des services gouvernementaux. Cela vous permettra d'avoir les vrais chiffres quand la personne qui est en Floride complétera le document et de nous les transmettre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Téléphone : 819 597-2424 poste 21 Télécopieur : 819 597-4036

Courriel : dg@lacducerf.ca Web : www.lacducerf.ca

3-Est-ce que des élus ont pris le temps de contacter Financement agricole Canada ou consulter le site internet du programme avant de prendre sa décision ou seulement la direction générale?

Comme il est dit dans la réponse précédente : la directrice générale a fait les recherches (ce qui est dans ses tâches) et nous a fait un résumé de sa conversation.

Extrait du courriel du 20 mars 2020 :

Le personnel du Fonds AgriEsprit n'a pas été en mesure de nous informer à ce sujet, sauf que le chèque sera émis aux deux noms et que c'est la municipalité qui recevra le chèque. La personne de Fonds AgriEsprit a mentionné que nous serions en mesure de connaître nos obligations et nos responsabilités seulement à la réception du contrat à signer, car elle ne connaît pas le projet qui sera demandé et s'il sera accepté.

4-Comment et quand s'est déroulée la rencontre des élus sur le sujet?

Dans le contexte de la pandémie, le conseil n'a pas pu se rencontrer, mais la directrice générale a envoyé les documents à tous les conseillers qui en ont pris connaissance.

De : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf

Envoyé : 17 mars 2020 17:35

À : Brazeau Raymond [REDACTED]; Caroline Huot

[REDACTED]; Danielle

Caron [REDACTED]; Danielle Ouimet

<maire@lacducerf.ca>; Jacinthe Valiquette <dg@lac-du-cerf.ca>;

Jacques de Foy [REDACTED]; Pierre Métras

[REDACTED]; Robert

Dolembreux [REDACTED]

Objet : TR: Rencontre du 18 mars 2020 - Annulée

Importance : Haute

Bonjour à tous,

Ci-joint les documents que madame Hélène Desgranges m'a fait parvenir pour la demande au Fonds AgriEsprit . Vous comprendrez que ces documents sont CONFIDENTIELS.

Nous vous les faisons parvenir afin de savoir si le conseil municipal veut être partenaire des Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf inc. , et ce, afin qu'ils puissent présenter une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit et d'appuyer leur demande.

Je vous souhaite une agréable journée.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Téléphone : 819 597-2424 poste 21 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : dg@lacducerf.ca Web : www.lacducerf.ca

De : Desgranges Hélène [REDACTED]
Envoyé : 17 mars 2020 15:04

À : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf <dg@lacducerf.ca>

Objet : Re: Rencontre du 18 mars 2020 - Annulée

Bonjour Jacinthe, et membres du conseil municipal

Comme la demande Agri-esprit se remplit en ligne, j'ai tenté de faire de mon mieux pour vous transmettre ce qui sera envoyé mais c'est plutôt corsé comme lecture!

Voici donc le formulaire que je vais envoyer à quelques détails près (si corrections il faut).

Si cela peut rassurer le conseil, je vous fais aussi parvenir une ébauche de plan d'affaire dont j'attends suivi du CLD pour amélioration et je vous joins aussi les prévisions financières que nous avons fait pour 2020 (ne pas tenir compte des années ensuite, le tableau n'est pas à jour en ce sens.) De plus, le tableau ne tient pas compte des \$ attendus d'emploi Qc au niveau des ressources humaines car la personne qui le met à jour est en Floride présentement et je ne voulais pas défaire le tableau avec mes piètres performances en excel! Donc, nos prévisions sont positives!

Évidemment, pour l'instant, le coronavirus ne nous touche pas sinon que les 3 stagiaires de la France prévues venir nous aider ont dû annuler leur stage à notre grand regret. Leurs tâches prévues seront donc faites par le comité de bénévoles encore très actifs dans le projet et nous espérons qu'Emploi Québec ne reviendra pas sur sa décision de nous aider malgré la situation qui change de jour en jour, pour engager une coordination prochainement. Je prévois un décalage d'environ 2 semaines à un mois dans nos prévisions mais sinon, on tient le cap.

Merci,

Hélène Desgranges
Pour les promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf

De : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf
<dg@lacducerf.ca>

Envoyé : 17 mars 2020 10:32

À : Desgranges Hélène [REDACTED]

Cc : Maire <mairie@lacducerf.ca>

Objet : RE: Rencontre du 18 mars 2020 - Annulée

Bonjour Hélène,

Faites-nous parvenir votre demande d'aide financière et je la transmettrai aux membres du conseil afin que l'on puisse vous donner une réponse avant la fin du mois.

Je vous souhaite une agréable journée.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Téléphone : 819 597-2424 poste 21 Télécopieur : 819 597-4036

Courriel : dg@lacducerf.ca Web : www.lacducerf.ca

De : Desgranges Hélène [REDACTED]

Envoyé : 16 mars 2020 18:24

À : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf <dg@lacducerf.ca>

Objet : Re: Rencontre du 18 mars 2020 - Annulée

J'allais vous demander aussi d'annuler. Allez-vous pouvoir nous donner une réponse avant la fin du moi malgré tout, selon toi?

De : Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf
<dg@lacducerf.ca>

Envoyé : 16 mars 2020 13:06

À : Desgranges Hélène [REDACTED]

Cc : Brazeau Raymond [REDACTED]; Caroline Huot [REDACTED];

Danielle Caron [REDACTED]; Maire

<mairie@lacducerf.ca>; Jacinthe Valiquette <dg@lac-du-cerf.ca>;

Jacques de Foy [REDACTED]; Pierre Métras

[REDACTED]; Robert

Dolembreux [REDACTED]

Objet : Rencontre du 18 mars 2020 - Annulée

Bonjour Hélène,

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus) et pour faire suite aux directives du gouvernement du Québec, nous **annulons** la rencontre prévue le 18 mars 2020, à 16 h 45, au 215, rue Principale.

Faites-nous parvenir votre demande d'aide financière et nous la présenterons au conseil municipal.

Je vous souhaite une agréable journée.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Téléphone : 819 597-2424 poste 21 Télécopieur : 819 597-4036

Courriel : dq@lacducerf.ca Web : www.lacducerf.ca

5-Est-ce que la mairesse de Lac-du-Cerf a reçu un appel et donné suite à la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain (maresse) concernant ce sujet?

Le 17 avril, Francine Laroche mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain m'a appelé pour me dire qu'Hélène Desgranges l'avait appelé pour lui demander d'être partenaire dans la demande d'aide financière dans le Fonds AgriEsprit, je lui ai expliqué que nous avons dit aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf que nous n'avions pas assez de renseignements pour que la municipalité devienne partenaire et demandé de nous fournir les vrais chiffres.

Extrait du courriel du 20 mars 2020:

Les membres du conseil ont pris connaissance de votre demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit. Ils jugent que pour le moment, ils ne détiennent pas assez de renseignements pour que la municipalité devienne partenaire.

Cela vous permettra d'avoir les vrais chiffres quand la personne qui est en Floride complétera le document et de nous les transmettre.

Nous tenons à vous informer que Financement Agricole Canada, vu la confiance qu'il avait en deux des administratrices des PBHLDC avec qui ils ont travaillé par le passé et parce qu'ils ont été surpris de la décision du conseil municipal de LDC, ont accepté, exceptionnellement, que nous déposions notre demande sans partenaire. Ceci donne le temps aux PBHLDC de chercher un partenaire autre. Les démarches sont en cours mais le refus de la municipalité d'offrir son appui alors que ceci n'engageait aucune somme et que nous sommes sur son territoire rend la décision des partenaires potentiels plus complexe.

150-05-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse